

DECISION DU MAIRE

N°2025/NLB/SG/093

OBJET : APPROBATION D'UN CONTRAT DE COLLABORATION AVEC LE CABINET QUADRA

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une assistance pour l'accompagnement au recrutement d'un directeur financier et des achats F/H,

DECIDE

Article 1 : Approuve le contrat de collaboration pour l'accompagnement au recrutement d'un directeur financier et des achats F/H, avec le cabinet Quadra sis 25, rue Louis Grand à Paris (75002).

Article 2 : Accepte la proposition chiffrée pour la mission de conseil en recrutement citée à l'article 1, pour un montant de 8 500,00€ H.T (huit mille cinq cents euros) pour les honoraires et le montant de 700,00€ H.T. (Sept cents euros) correspondant aux frais administratifs et de passation de l'inventaire de personnalité.

Article 3 : Signe ledit contrat ainsi que tout document qui y est relatif.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la ville de Nangis pour une durée de trois mois, à compter de la télétransmission de ladite décision.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250312-DEC-2025-093-AR
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Monsieur le Receveur Municipal,
- Cabinet Quadra

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 11/03/2025


Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture

Le ...12 MARS 2025

Et de la notification

Le ...12 MARS 2025


Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250312-DEC-2025-093-AR
Date de télétransmission : 12/03/2025
Date de réception préfecture : 12/03/2025